

L'AVIS EN VERT

N°28

Automne 2001

EDITORIAL

L'opposition constructive d'Ecolo

Nous avions promis que nous tenterions de mener une opposition constructive : les quelques mois passés dans l'exercice de notre mandat nous permettent de mieux cerner cet objectif. L'opposition constructive, c'est d'abord prendre en considération les propositions de la majorité, et principalement celles du Collège, sans a priori négatif. Pour se forger une opinion, nous examinons chaque dossier, nous prenons avis auprès de personnes-ressources, et nous confrontons ensemble nos points de vue en fonction du programme politique d'Ecolo-Walhain.

Puis, vient le moment de se prononcer au sein du Conseil communal. Sur base de notre préparation du dossier, des réponses données à nos questions et du débat qui s'ensuit, nous exprimons un vote qui offre traditionnellement trois possibilités : oui, non ou abstention. Bien sûr, nous votons contre tout point en opposition avec les objectifs politiques d'Ecolo. l'opposition constructive, c'est aussi pouvoir voter positivement quand, au contraire, le dossier s'inscrit dans la logique de notre programme.

Enfin, nous nous abstenons lorsque, après examen de tous les élé-

ments du dossier, nous estimons que les renseignements recueillis sont insuffisants pour émettre une opinion éclairée ou que les éléments positifs et négatifs du dossier se contre-balancent équitablement. S'il y a du pour et du contre, il est logique que nous ne votions ni pour, ni contre. Le budget communal pour l'année 2001 (voté en même temps que les taxes y afférentes) en fut un parfait exemple, comme nous l'expliquions dans l'un de nos numéros précédents (Avis-en-Vert n°26). Dans ce contexte, l'abstention n'est pas un signe de lâcheté politique, mais un acte d'honnêteté intellectuelle.

Ajoutons encore que l'opposition constructive, c'est aussi s'efforcer de soumettre nos propres propositions au Conseil communal*, dans le but traduire concrètement les objectifs de notre programme et de construire un avenir durable pour nos villages et les générations futures.

Pour Ecolo-Walhain, Agnès Namurois et Vincent Lethé, Conseillers communaux.

(*) Voyez notre rubrique « Ecolo-Walhain a proposé au Conseil communal »

Dans ce numéro

Page 2

- -Lotissement et ruralité:
 « Non aux 17 maisons »
 Refus de nomination
- -Refus de nomination du bourgmestre f.f.

Page 3

Ecolo-Walhain a proposé au
 Conseil communal: le droit
 d'interpellation citoyen
 De la place de Nil-St-Vincent...
 ...à l'antenne GSM dans
 le clocher de son église

Page 4

- -Faire la guerre? Oui, à la misère
- -Succès pour notre Fête du Vélo
- -Annonce: Opération 11.11.11

Prix orange et citron

Si notre prix orange va aux propriétaires de la Ferme Saint-Pierre pour leur plantation d'une belle petite haie multiple autour des prairies de leur propriété (chose que leurs animaux apprécieront dans quelques saisons), le prix citron va par contre à notre Collège qui a laissé planter des thuyas, résineux non indigènes et monotones en divers endroits de la place communale. Cherchez l'erreur.

Lotissement et ruralité

« Non aux 17 maisons »

Grand émoi à la fin du mois d'août, rue de Spèche, à Nil-Saint-Martin. La raison ? Un avis d'enquête publique concernant un « Permis d'urbanisme pour la construction groupée de 17 logements », affiché au bord d'un terrain mis en vente par le CPAS. Les riverains montent au créneau et piquent dans le sol, à cet endroit, deux panneaux : « Non aux 17 maisons » et « Pourquoi pas rue du Paradis ou rue de l'Enfer? », allusion à peine voilée à la résidence de deux édiles communaux.

Pourquoi cette colère des riverains? C'est que ce projet leur semble, à bien des égards, difficile à digérer. Dans un toute boîte intitulé « Cela <u>risque</u> d'arriver près de chez vous », ils dénoncent le fait que ces 17 maisons seront construites sur un terrain de 69 ares (soit 4 ares par terrain privatif alors que, quand certains d'entre eux ont acheté ou vendu un terrain, l'administration communale leur a imposé des parcelles de 8 ares). Ils refusent ce qu'ils appellent un développement "à la Louvain-la-Neuve" et s'opposent au projet dans sa forme actuelle.

Ecolo-Walhain et Wal-Un sont présents sur le terrain. Certains membres de la locale Ecolo discutent avec les riverains les plus proches, s'informent à l'administration communale, consultent un architecte, un avocat. La locale prend position officiellement dans une lettre adressée au Collège des bourgmestre et échevins (avec copie aux habitants du quartier).

En substance, Ecolo-Walhain estime que ce projet est intéressant dans sa conception, la construction groupée favorisant les économies d'énergie et l'utilisation parcimonieuse du sol. Mais Ecolo-Walhain demande que ce projet soit précisé et amendé sur certains points essentiels (nombre d'habitations, diversification des constructions, étude de mobilité, etc.), afin d'en favoriser l'intégration harmonieuse dans le bâti rural environnant. Ecolo-Walhain demande que cette révision se fasse en concertation avec les habitants. A l'issue de l'enquête, le projet proposé par le promoteur est refusé par le Collège des bourgmestre et échevins.

Que retenir de cette saga? Dans cette affaire, l'engagement des riverains est à saluer. Ils ont fait basculer la décision par leur mobilisation, leur approche à la fois affective et raisonnée du problème, qui démontre leur attachement au caractère rural de leur village. Mais on ne peut s'empêcher de souligner combien, dans ce genre de situation, la technicité du dossier rend difficile l'exercice de son droit de citoyen. Dommage qu'aucune réunion de concertation n'ait été organisée par l'autorité communale, à défaut de CCAT qui aurait permis d'approfondir le débat.

Enfin, les membres d'Ecolo-Walhain ont aussi découvert à cette occasion combien les plans particuliers d'aménagement (PPA) et autres règles urbanistiques sont dépassés par l'évolution de nos villages et la pression immobilière à laquelle ils font face. Une réflexion s'impose. Pour l'entamer, Ecolo-Walhain, en collaboration avec les locales de Chastre et de Sombreffe, vous invite à débattre le 15 novembre de la question des lotissements en milieu rural*.

Danielle Gallez

(*) Cf. annonce ci-jointe.

Refus de nomination du bourgmestre f.f.

Après avoir conservé de justesse une majorité de sièges au Conseil communal lors des élections du 8 octobre 2000, la liste Intérêt Communaux décida de reconduire M. Robert Vandenbosch dans ses fonctions mayorales, pour les quatre premières années de la législature ; après quoi l'échevin Robert Decelle devrait lui succéder. En attendant sa nomination par le Roi, M. Vandenbosch continuait de faire fonction, en tant que bourgmestre sortant.

Mais voilà que le Moniteur belge du 2 octobre dernier indiquait que par un arrêté royal du 7 septembre 2001, le Ministre de l'Intérieur a refusé de proposer au Roi de nommer M. Robert Vandenbosch aux fonctions de

bourgmestre de notre commune. Mieux : conformément à la loi communale, il requiert la présentation d'une nouvelle candidature. Bien sûr, M. Vandenbosch pourrait théoriquement contester cette décision devant le Conseil d'Etat, comme il l'avait fait, avec succès, contre l'arrêté royal qui le suspendait de ses fonctions du 1^{er} au 8 mai 1999, pour inconduite notoire suite à l'une de ses condamnations en justice. Mais pratiquement, il faudrait facilement encore attendre 3 ou 4 ans avant qu'un arrêt définitif ne soit prononcé. Pendant tout ce temps, M. Vandenbosch serait toujours bourgmestre faisant fonction, un peu comme José Happart à l'époque du carrousel fouronnais!

Pour l'intérêt communal, il ne peut être question que Walhain reste plus longtemps sans véritable bourgmestre reconnu par les autorités supérieures. Il incombe maintenant à la majorité de prendre ses responsabilités pour gérer la commune "dans la sérénité".

Christophe Legast



Ecolo-Walhain a proposé au Conseil communal

Le droit d'interpellation citoyen

Il y a des Conseils communaux dont on a plaisir à se souvenir. Celui du 16 juillet dernier est de ceux-là. Outre que nous l'avions convoqué avec nos collègues des autres partis de l'opposition, nous y avons obtenu – à l'unanimité moins l'échevin Reuliaux – l'adoption d'un véritable droit d'interpellation du citoyen au Conseil communal. Nous sommes d'autant plus satisfaits que le règlement* que nous avions rédigé est passé tel quel, excepté en ce qui concerne le moment de l'interpellation (en fin de séance publique et non en

début). Il s'agit d'un élément clé de notre programme qui a ainsi été réalisé. A vous maintenant, chers Walhinoises et Walhinois, de profiter de cette nouvelle opportunité qui vous est offerte pour retisser le lien entre le citoyen et son pouvoir politique communal.

> Vincent Lethé et Agnès Namurois, conseillers communaux.

(*) disponible sur notre site internet ou sur simple demande, de même que nos autres propositions déposées au Conseil communal.

De la place de Nil-Saint-Vincent...

Fin 1999, la population de Nil avait été réunie en vue de découvrir un projet d'aménagement de la place Saint-Vincent. Après une présentation claire et passionnante des principes régissant ce type de projet, un plan à certains égards séduisant nous a été dévoilé.

Après l'expérience de Perbais où une commission d'inspiration walhinoise (la défunte CCIG) avait planché très efficacement sur un beau projet de place rurale (initié par Ecolo) pour... rien, le collège avait choisi cette fois de ne plus en commissionner le projet. C'était le sien qu'il convenait de présenter quelques mois avant les élections.

Las. Pas de chance. Celui-ci n'a malheureusement pas résisté à l'analyse pertinente des riverains. Si beaucoup ont apprécié le nouveau tracé de la route en vue de ralentir la circulation et mettre la place en valeur, de nombreuses critiques constructives ont été avancées : pourquoi donc bétonner cette place et la réduire - à un îlot minuscule près -, à un vaste parking de voitures ? Pourquoi ne pas conserver son axe pavé vers l'église ? Ne peut-on pas imaginer de récupé-

rer d'autres espaces pour les parkings? Quelle place laissera-t-on aux nombreux enfants des mouvements de jeunesse?

Le Bourgmestre Vandenbosch s'était montré attentif et avait bien conclu la séance : « beaucoup de bonnes idées ont été émises : nous nous reverrons dans 2 mois avec un projet remanié ».

C'était au siècle dernier et j'y ai cru. Les élections sont passées, mais je continue à rêver de cette place que nous avions esquissée ensemble ce jour-là.



2002. Début la CCAT démarrera ses travaux. Voilà un projet qui serait valorisant comme mise en jambes de ses activités en matière d'aménagement du territoire. Nous suivons dossier

...à l'antenne GSM dans le clocher de son église

Réunion à la mi-septembre dans la salle Jadinon pour les riverains de l'église Saint-Vincent. Le conseil de fabrique, de sa propre initiative, a invité deux experts (dont un de Proximus) pour expliquer le projet et en défendre l'innocuité devant la population environnante. De par la situation en hauteur de l'église, le projet nous a en effet paru cohérent - si le cahier des charges est effectivement respecté - : discrétion visuelle et, surtout, cône d'émission survolant les habitations voisines.

Mais, politiquement, néanmoins, nous continuons à nous interroger sur le rôle des pouvoirs publics communaux, qui n'ont d'ailleurs pas voix au chapitre pour ce genre d'installation. Il est renversant de constater

que ni l'opérateur, ni le propriétaire du bâtiment ne sont tenus à aucune autorisation, ni information préalable de la population, si des critères d'ordre esthétique n'entrent pas en jeu.

Nous disons donc que la loi doit changer et que le rôle du pouvoir local doit être, à tout le moins, d'imposer la présentation d'un cahier de charge précis en bonne et due forme qui permettrait un contrôle ultérieur des normes d'émission annoncées. Sans une telle démarche, le citoyen sera toujours dans le doute quant au rayonnement subi et à ses effets sur la santé.

Jean-Marie Gillet



Pour tout contact et information

Jean-Marie Gillet ① 010/65.74.41 ecolo@walhain.net

Nos élus

Agnès Namurois Rue des Combattants, 57 Walhain Saint Paul **1** 010/65.83.97

Vincent Lethé Rue de la Cure, 18 Tourinnes Saint Lambert (D) 010/65.55.22

> Marianne Sand Rue Warichet, 3 Nil Saint Vincent **2** 010/65.07.83

Editeur responsable

Christophe Legast Rue des Cours, 9 1457 Perbais **①** 010/65.07.87

Mise en page

Jacques Coppin







Faire la guerre ? Oui, à la misère!

Nous n'allons pas épiloguer longuement sur ce qui c'est passé à New York le 11 septembre dernier : tout (et parfois son contraire) a déjà été dit.

Néanmoins, le texte d'ouverture du dossier très complet que le mensuel 'Imagine' d'octobre 2001 consacre à cet événement, traduit assez bien de nombreux commentaires et analyses entendus parmi nous. Nous le reproduisons dès lors tel quel :

« New York, 11 septembre 2001. Une image de fin du monde. Le XXIe siècle est là! Le théâtre, c'est Manhattan, la capitale mondiale des affaires. La scène, ce sont les 'Twin Towers' du World Trade Center. Tous les sunlights sont allumés, c'est la fin de l'été. Ce qui va se passer relève du pire des scénarios. Dont il est probable que ses auteurs, dans leur folie fanatique, n'ont sans doute pas même pas osé rêver.

Hollywood et ses films catastrophes peuvent aller se rhabiller. Les images - incroyables au sens propre du terme - feront immédiatement le tour du monde. Sur tous les écrans, en boucle, pendant des jours et des jours. Jusqu'à la nausée.

"Et maintenant le monde, en bref' disent les journalistes de télé pour ramasser tout ce qui, dans les 'news', est bâclé en quelques secondes : les guerres, la misère, les humiliations, l'exploitation du Sud, l'injustice planétaire...

"Et maintenant le monde en bref" nous pète à la figure.

New York, 11 septembre 2001. Une image de 'fin du monde'.

Comment sera le monde qui vient?

André Ruwet. rédacteur en chef d'Imagine. »

Succès pour notre Fête du Vélo



En tout, nous étions plus de cent à la première Fête du Vélo d'Ecolo-Walhain, ce dimanche 30 septembre (ici, départ d'un des six groupes). Merci à tous les participants. Et rendez-vous à l'année prochaine...

Opération 11.11.11

La semaine du 3 au 11 novembre prochain aura lieu l'opération 11.11.11., dont le thème est l'annulation de la dette du Tiers-Monde. Comme c'est le cas depuis plusieurs années, le comité walhinois de l'opération soutient concrètement un projet d'élevage de lapins dans le sud du Bénin.

Cette activité permet à une population croissante de la région de s'assurer une autonomie alimentaire et de relancer une activité économique locale. Les responsables du projet sont venus début 2001 à Walhain présenter leurs résultats. Ils sont encourageants mais nécessitent encore votre soutien.

Merci de réserver bon accueil aux vendeurs qui se présenteront chez vous.

Pour tous renseignements:

Frédéric Bodart - tél. 010/65 79 61 ou Jean-Paul Blondeel - tél. 010/65 07 94.